



CERTIFICATS DE VENTE LIBRE

Afin de faire **valider** les certificats de vente libre (CVL) de SYNADIET (« *certification matérielle de signature pour document destiné à l'étranger* »), il est nécessaire:

-d'envoyer à cette adresse ou de se déplacer à la :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS (CCIP)
Service de légalisation
2, rue Adolphe Jullien
75001 PARIS

Tel : 08 20 01 21 12 (0,12 €/min) ou 01 55 65 31 70 / Horaires 8h30-12h30

-les pièces suivantes :

- Le certificat original
- Une photocopie du certificat (pour la CCIP)
- (- Une enveloppe affranchie pour le retour des documents si envoi par la Poste)
- Un chèque de **17 euros** (au 1^{er} janvier 2019) **par certificat pour la contresignature (*)**, à l'ordre de la CCIP.

(*) Nous vous conseillons de vous faire confirmer le montant sur simple appel téléphonique auprès de la CCIP avant l'envoi des documents.

NB : Durée de vie limitée du certificat selon la législation des différents pays